



## Communication relative à la taxe au sac

Madame, Monsieur,

Vous trouvez en annexe votre facture 2017 des services publics. C'est l'occasion pour le Conseil municipal de préciser certaines choses concernant l'introduction de la taxe au sac, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nous vous informons que vous êtes sur le point de recevoir, par courrier séparé, un feuillet explicatif de 4 pages, qui est consacré aux informations générales liées à l'introduction de la taxe au sac pour la Commune de Collombey-Muraz.

La première page dudit feuillet vous renseigne sur les aspects financiers liés à l'introduction de la taxe au sac. Les pages centrales dispensent des informations concrètes sur les possibilités de trier vos déchets. Quant à la 4<sup>ème</sup>, elle est consacrée à une nouveauté : l'introduction, dès mars 2018, d'une collecte porte-à-porte pour les déchets verts.

A ce sujet, dès mars 2018, les citoyennes et citoyens qui se seront inscrits au moyen du formulaire d'inscription au dos du présent courrier ou via notre site internet n'auront plus besoin de se rendre à la déchèterie pour y déposer leurs déchets verts. Ceux-ci seront récoltés directement chez eux par une entreprise de transport.

Cette collecte porte-à-porte ne peut malheureusement pas être introduite dans le village des Neyres, pour des questions d'accessibilités du camion de ramassage. Toutefois, 3 places seront créées afin de pouvoir déposer les déchets verts des habitants des Neyres. Il n'y a pas d'inscription nécessaire pour ces derniers.

Le Conseil municipal souhaite que vous trouviez dans le document à recevoir les renseignements les plus concrets et utiles possibles. Pour vos éventuelles questions auxquelles ce document ne répondrait pas, n'hésitez pas à consulter notre site internet ([www.collombey-muraz.ch/dechets-taxeausac](http://www.collombey-muraz.ch/dechets-taxeausac)) ou à vous adresser à l'administration communale qui y répondra volontiers.

En vous souhaitant d'ores et déjà de très belle Fêtes de fin d'année, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Vice-Président

Laurent Monnet

Secrétaire municipal